



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sous-finalités	Bases légales
Collecte d'informations transmises par les prestataires de formation	L'obligation légale résultant de l'article L.6123-5 6° du code du travail
Publication d'indicateurs permettant d'apprécier la valeur ajoutée des actions de formation	L'obligation légale résultant de l'article L.6123-5 6° du code du travail
Réalisation d'enquêtes statistiques auprès des organismes de formation	L'exercice de la mission d'intérêt public résultant de l'article L.6123-5 6° du code du travail
La réalisation d'enquêtes individuelles ou statistiques postérieures à une formation auprès des bénéficiaires de celle-ci	
Élaboration de statistiques agrégées sur la base des données anonymisées sollicitées auprès de l'INSEE et de la DGFP (DARES) au titre des projets habilités par le Comité du secret statistique	